

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Etaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaele SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme CARON a donné pouvoir à Mme SYLVAIN
Mme EUSEBE a donné pouvoir à Mme WATERLOT
Mme COUCHOT a donné pouvoir à M. LANTERI
Mme BENICHOU a donné pouvoir à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours

Mme JOSÉ a rejoint la séance à 20h32, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire, après avoir donné procuration à Mme DISANT
M. BOULTAME a rejoint la séance à 20h33, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire
M. DAOUDI a rejoint la séance à 21h10, à partir de la délibération relative à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS, après avoir donné procuration à M. ROLLET puis a quitté la séance à 00h22 après le vote des subventions

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20240403-8-2-04-2024-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Madame Simone DUFAYET est désignée secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 8.2/04/2024

NOMENCLATURE ACTES :

4.2 Personnel contractuels

OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS COMPTE TENU D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal,

VU les articles L.332-23 2° et L.332-23 1° du code général de la fonction publique relatifs aux conditions de recrutement des agents non titulaires,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT la nécessité de faire face à un accroissement saisonnier d'activités dans le cadre du dispositif d'emploi des jobs été 2024 pour la période de juin à août 2024,

CONSIDERANT la nécessité de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activités pour une durée maximum de 12 mois, pour la Direction de l'enfance, des Services Techniques (Equipements sportifs) et de la Police Municipale (agents de traversées),

CONSIDERANT qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agents contractuels pour faire face à ces besoins en application des articles L.332-23 1° et L.332-23 2 du CGFP précité,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités et un accroissement temporaire d'activités. A ce titre, seront créés :

- 1) **15 emplois non permanents à temps complet** relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans le cadre du dispositif d'emploi des jobs été, pour la période de juin à août 2024 pour assurer les fonctions suivantes :

- « animateurs » rattachés à la Direction des solidarités et de la citoyenneté sur les animations d'été,
- « Aides logistique » rattachés au service Evènementiel et à la Direction de la Famille,
- « Agents techniques polyvalents » à la Direction de l'aménagement et du cadre de vie.

2) **35 emplois non permanents à temps non complet** relevant de la catégorie hiérarchique C dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois maximum, pour assurer les fonctions suivantes :

- animateurs périscolaires,
- aide à la traversée des enfants,
- surveillance des gymnases,

ARTICLE 2 : D'ACTER que, pour l'ensemble des emplois créés, la rémunération sera calculée sur la base de l'indice majoré 366 au prorata des heures réellement effectuées.

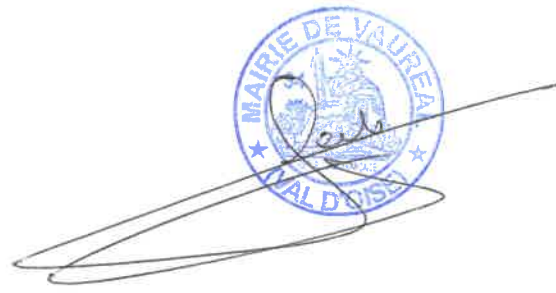
ARTICLE 3 : L'indice minimal de rémunération suivra l'éventuelle évolution selon la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ces postes sont inscrits au chapitre 012 du budget 2024.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.